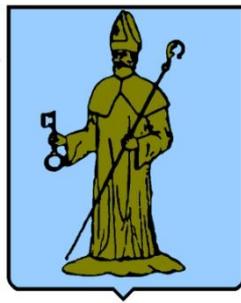


# Le Cimetière du Dieweg Plan de gestion



La Commune d'Uccle



Bruxelles Environnement



Direction des Monuments  
et Sites

ACIDU

Association des Amis du  
Cimetière du Dieweg

## TABLE DES MATIERES :

<b>1</b>	<b>DESCRIPTION DU SITE.....</b>	<b>4</b>
1.1	SUPERFICIE ET LOCALISATION.....	4
1.2	RELIEF.....	6
1.3	GÉOLOGIE ET HYDROLOGIE.....	6
1.3.1	<i>Géologie.....</i>	6
1.3.2	<i>Hydrologie.....</i>	7
1.4	NATURA 2000.....	7
1.5	DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE.....	8
1.5.1	<i>PRAS (plan régional d'affectation du sol).....</i>	8
1.5.2	<i>Situation existante de droit.....</i>	8
1.6	BREF HISTORIQUE.....	9
1.6.1	<i>Généralités.....</i>	9
1.6.2	<i>Art funéraire.....</i>	10
1.6.3	<i>Classement (ensemble + site).....</i>	10
1.7	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	10
1.8	CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	12
1.9	FLORE ET FAUNE.....	12
1.9.1	<i>Flore.....</i>	12
1.9.2	<i>Faune.....</i>	13
1.10	ASPECT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE.....	14
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DES PROBLÈMES DU SITE.....</b>	<b>15</b>
2.1	HYDROLOGIE.....	15
2.2	FLORE.....	15
2.3	SÉPULTURES.....	15
2.4	DÉCHETS.....	15
2.5	LE PERSONNEL, LES OUTILS ET LES FORMATIONS.....	16
2.5.1	<i>Le personnel.....</i>	16
2.5.2	<i>Les outils.....</i>	16
2.5.3	<i>Les formations.....</i>	16
2.6	COMMUNICATIONS.....	16
<b>3</b>	<b>OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION.....</b>	<b>16</b>
<b>4</b>	<b>MESURES DE GESTION.....</b>	<b>17</b>
4.1	MESURES GÉNÉRALES.....	17
4.2	MESURES POUR LES SÉPULTURES.....	17
4.2.1	<i>Mesures pour les sépultures reprises dans l'arrêté de classement.....</i>	17
4.2.2	<i>Mesures pour les autres sépultures.....</i>	17
4.3	MESURES POUR LA FLORE.....	18
4.3.1	<i>Mesures générales pour la flore.....</i>	18
4.3.2	<i>Mesures pour le lierre.....</i>	18
4.3.3	<i>Mesures pour les pelouses.....</i>	18
4.3.4	<i>Mesures pour allées.....</i>	18
4.4	MESURES POUR LA FAUNE.....	19
4.4.1	<i>Invertébrés.....</i>	19
4.4.2	<i>Vertébrés.....</i>	19
4.5	MESURES POUR L'EAU.....	19
4.5.1	<i>Infiltration de l'eau de pluie.....</i>	19
4.5.2	<i>Mesures pour les avenues en dolomie.....</i>	19
4.6	MESURES POUR LES ABORDS DU CIMETIÈRE.....	20
4.7	MESURES POUR LES DÉCHETS.....	20
4.7.1	<i>Mesures pour les déchets usuels et « importés ».....</i>	20
4.7.2	<i>Mesures pour les déchets verts.....</i>	20
4.8	MESURES POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	21

4.8.1	Mesures pour les bâtiments d'habitation .....	21
4.8.2	Mesures pour les murs.....	21
4.9	MESURES POUR LE MATÉRIEL COMMUNAL.....	21
4.10	MESURES POUR LE PERSONNEL .....	21
4.11	ORGANISATION DE LA COMMUNICATION .....	21
4.11.1	Intra services.....	21
4.11.2	Avec le public .....	22
<b>5</b>	<b>ÉVOLUTION DES MESURES.....</b>	<b>22</b>
<b>6</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>22</b>
6.1	SOURCES ÉCRITES .....	22
6.2	SOURCES INTERNET .....	23

# 1 Description du site

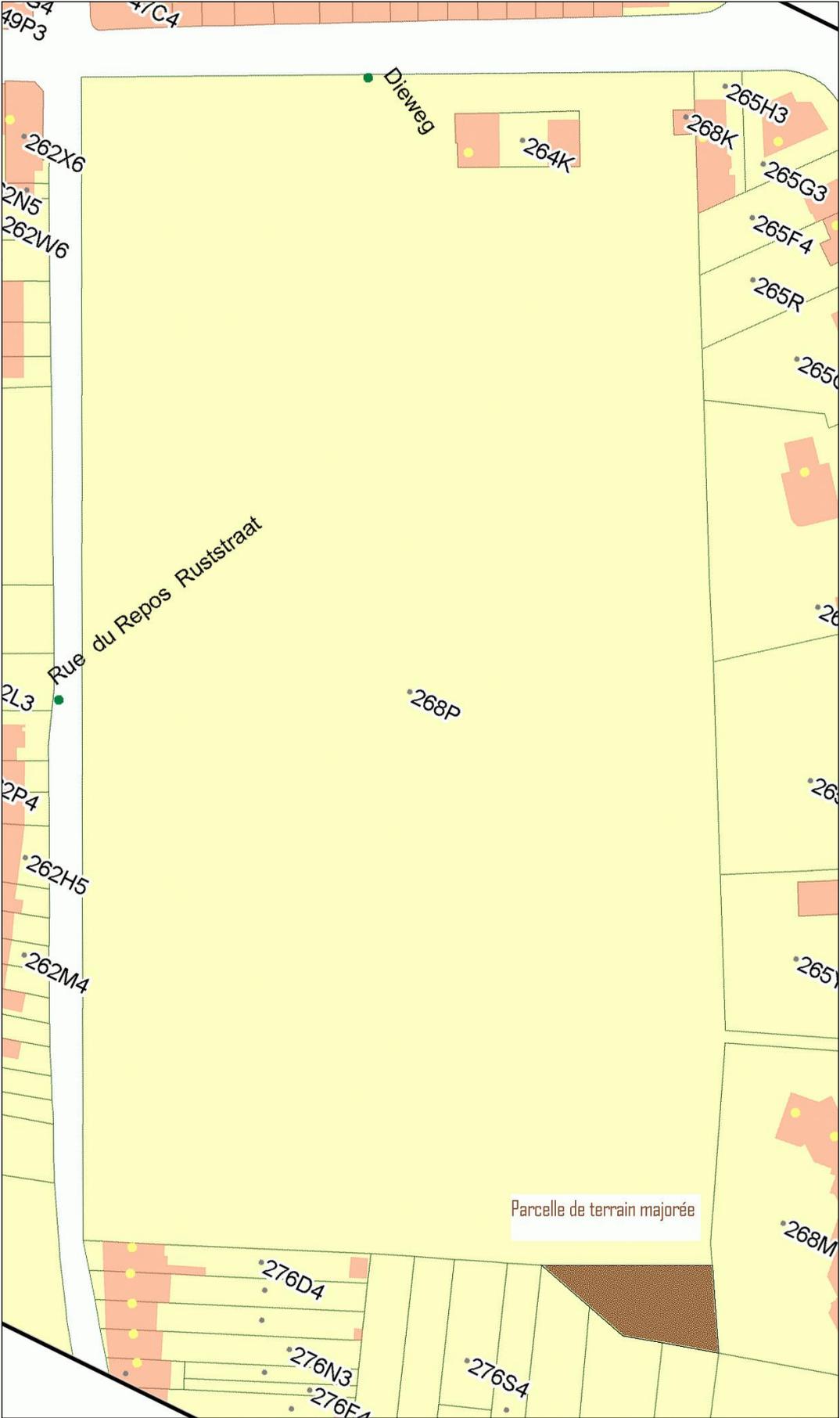
## 1.1 Superficie et localisation

Le cimetière du Dieweg est l'un des lieux les plus insolites de la Commune. Installé le long de l'ancien chemin du Dieweg, il offre une perspective vers le parc de la Sauvagère.

Son entrée se trouve au n°95 du Dieweg. Il est localisé sur les parcelles cadastrales 268p et 264k. Sur un terrain quadrilatère en pente d'une superficie originelle d'environ 1,71 hectare, le cimetière surplombait la carrière de Saint-Job et bordait l'ancienne forêt de Soignes. Il fut successivement agrandi en 1902, 1916 et 1923. Le site du Dieweg, officiellement désaffecté depuis 1945, connut des inhumations jusqu'en 1958 ; après cette date, celles-ci ne purent se poursuivre que dans les caveaux de famille déjà concédés (sauf dérogations tout à fait exceptionnelles). Début des années 80', le cimetière atteignait une superficie de presque 4 hectares.

En 1989, la zone du cimetière contiguë à la rue Basse fut revendue et lotie sur 63 ares. Aujourd'hui, le cimetière s'étend sur un peu plus de 3 hectares.

Durant les travaux de réfection du mur sud fin juin-début juillet 2011, l'ingénieur industriel de la Commune en charge du dossier a fait diverses recherches et a découvert que, lors du lotissement du cimetière en 1989, le mur sud du cimetière a été construit de façon perpendiculaire au mur est, ce qui ne correspondait pas à la division cadastrale des parcelles (*cfr. Relevé cadastral ci-dessous*). Un morceau de terrain d'environ 650m<sup>2</sup> est donc inexploité depuis toutes ces années (22 ans), caché par le mur du cimetière. La Commune n'a donc pas, depuis lors, entretenu ce morceau de terrain.



## 1.2 Relief

Son terrain en pente occupe le versant nord de la vallée du Geleytsbeek.



## 1.3 Géologie et hydrologie

### 1.3.1 Géologie

Seuls les terrains tertiaires et quaternaires affleurent dans la commune.

#### 1.3.1.1 Le tertiaire

Le tertiaire est composé de formations de :

- L'Éocène inférieur : un étage Yprésien, formé de sables quartzeux et d'argiles ;
- L'Éocène moyen : un étage Bruxellien composé de sables et de grès ;
- L'Éocène supérieur : un étage Lédien composé de sables fins et de grès et un étage Asschien, qui correspond à du sable très argileux ;
- L'Oligocène : un étage Tongrien formé de sables et de sables argileux.

#### 1.3.1.2 Le quaternaire

Le sous-sol quaternaire correspond à des limons éoliens datant du Pléistocène. La présence de colluvions et d'alluvions de l'Holocène est également visible.

Suite à l'érosion au cours du quaternaire, le Lédien, l'Asschien et le Tongrien affleurent uniquement sur les hauteurs de la commune. Le Tongrien est visible en forêt de Soignes, entre l'hippodrome de Boitsfort et la petite Espinette. L'Asschien se trouve plutôt sur la ligne de partage des eaux de l'Ukkelbeek et du Geleytsbeek. Il est également visible le long de la chaussée de Waterloo entre la petite Espinette et le Vivier d'Oie. Le Lédien affleure au niveau du plateau de l'observatoire et du bois de Verrewinkel.

A l'ouest de la commune, où le relief est beaucoup plus accidenté, l'étage Bruxellien affleure sur de grandes surfaces. Enfin, l'Yprésien, qui est essentiellement présent au niveau des hameaux de Stalle et de Neerstalle, correspond à de grandes plaines humides.

### 1.3.1.3 La géologie du cimetière

L'importante épaisseur du Bruxellien au niveau du site explique pourquoi celui-ci se trouve exclusivement dans cette formation, malgré le fort dénivelé. Sur le site, le Bruxellien est composé de sables blancs plus ou moins riche en silice présentant des bancs de calcaire ainsi que des grès blanchâtre.

Sur la moitié haute du cimetière, le sol est composé de limon sableux en surface pouvant aller jusqu'à maximum 2m de profondeur, puis de sable jusqu'à au moins 20m (profondeur maximale investiguée).

Sur la moitié basse du cimetière, le sol est composé de limon sableux en surface pouvant aller jusqu'à maximum 4,5m de profondeur, puis de sable jusqu'à au moins 10m (profondeur maximale investiguée) (GEOSAN 2009).

### 1.3.2 Hydrologie

Le cimetière du Dieweg est installé sur le versant droit du Geleytsbeek, ruisseau uclois prenant sa source dans le parc Fond 'Roy et qui se déverse au final dans la Senne. De par sa composition, le sol du cimetière est assez sec. En effet, le sable permet une percolation rapide, il n'y a donc pas de stock d'eau disponible pour la végétation. Les avenues (en dolomie et en pavés) créent, quant à elles, un ruissellement important.

GEOSAN a effectué 4 essais d'infiltration en 2009 qui ont donnés les résultats suivants :

- l'horizon de limon sableux constaté sur les premiers mètres de profondeur sur l'entièreté du terrain ne garantit pas une bonne infiltration des eaux pluviales ;
- l'horizon sableux, situé à différentes profondeurs (2m, 4,5m) selon la localisation, semble assurer une bonne infiltration des eaux pluviales ;
- des sources d'eaux naturelles sont présentes sur le terrain, en profondeur.

Si des travaux d'infiltrations sont envisagés, il faudra donc tenir compte de la présence des sources naturelles et de veiller à atteindre l'horizon sableux, situé en dessous du limon sableux.

Selon l'étude de GEOSAN de 2009, la nappe phréatique se stabilise aux alentours des 11 m en bas du cimetière. Des relevés ont été effectués 4 fois durant l'année 2009 et la profondeur de la nappe n'a pas varié.

## 1.4 Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen (institué par la [directive 92/43/CEE](#)) de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, de par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux et la conservation des habitats et espèces protégés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

L'article 10 de la directive « *Habitats* » recommande, afin d'améliorer la cohérence du réseau Natura 2000, d'encourager la gestion d'éléments du paysage qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvage et qui, de par leur structure ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

De par sa situation géographique, le cimetière du Dieweg peut être considéré comme une **zone de relais** des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) environnantes telles que considérées dans l'article 10 de la Directive Habitat. Le cimetière n'est pas seulement un couloir écologique mais peut être considéré comme un **élément constitutif** complémentaire.

Ce plan de gestion est donc soumis à une évaluation appropriée et ce, avec l'étroite collaboration de la cellule Natura 2000 de Bruxelles Environnement.

## 1.5 Description du périmètre

Pris dans son environnement général, le cimetière du Dieweg est entouré de nombreux espaces verts (Parc du Wolvendael, Marais de Broek, Parc Delvaux,...) et est situé sur un versant nord du vallon du Geleytsbeek. Le cimetière se place donc dans un cadre remarquable et constitue de ce fait un élément important du maillage vert Ucclois et donc Bruxellois.

### 1.5.1 PRAS (plan régional d'affectation du sol)

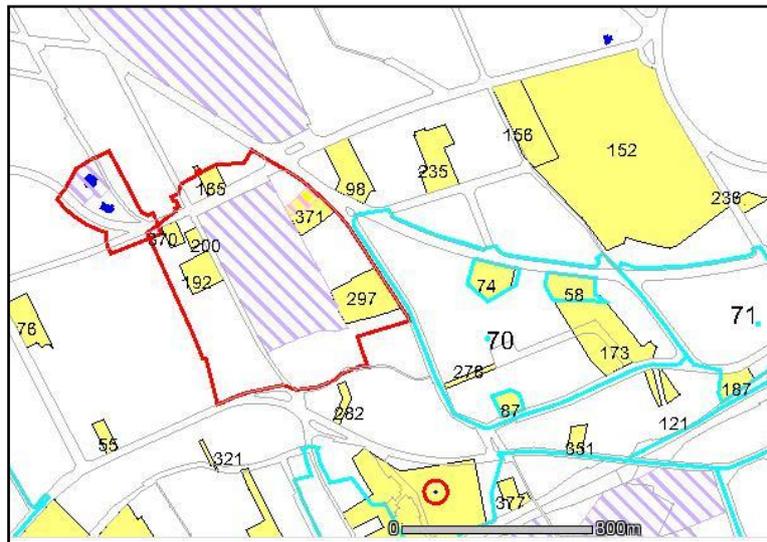


Le cimetière, bien que classé comme zone de cimetière, est également reconnu comme une zone verte de haute valeur biologique. Encerclé de zones d'habitations, le cimetière de Dieweg fait également partie du maillage vert d'Uccle. Les différentes zones entourant le cimetière sont:

- le parc de Wolvendael (zone de parc - [orange à carreaux] et zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement - [orange à carreaux]);
- le marais de Broek (zone verte - [vert foncé]);
- le parc Delvaux (zone verte de haute valeur biologique - [vert clair avec 'B B']);
- les jardins du Dieweg (zone de sport ou de loisirs en plein air - [vert clair avec 'S S']).

### 1.5.2 Situation existante de droit

L'intérieur du cimetière est classé dans son ensemble. Cependant, une zone de protection beaucoup plus large existe et englobe une partie du pâtre de maison, une partie du pâtre de maison ouest et une partie dans le nord également.



- Zone de protection ( — )  
 Plan particulier d'affectation du sol ( — )  
 Site classé ( ||||| )  
 Monument ou ensemble classé ( — )

## 1.6 Bref historique

### 1.6.1 Généralités

A une époque de grand développement urbanistique et démographique de la commune, cet ancien cimetière d'Uccle fut créé suite à l'épidémie de choléra de 1866 sur un terrain cédé à la commune par la Comtesse Cogen. La première inhumation qui eut lieu en novembre 1867 marqua la mise en service du cimetière du Dieweg. Suite à la fermeture des cimetières surencombrés de Saint-Job en 1871 et de Saint-Pierre en 1876, ainsi qu'à l'expansion démographique rapide, le cimetière du Dieweg fut saturé dès 1927. Un nouveau cimetière fut donc créé au Verrewinkel en 1945. A partir de ce moment-là, les inhumations se firent de plus en plus rares au Dieweg jusqu'à son abandon total en 1958. A cette date, le cimetière du Dieweg abritait 38.510 âmes.

Très peu entretenu, la nature reprit donc petit à petit le dessus et la végétation envahit une majeure partie du cimetière. Les rares inhumations qui eurent lieu à partir de sa fermeture se firent dans des caveaux familiaux préexistants. Seules deux dérogation spéciale furent accordée l'une en 1983 à Georges Remi, alias Hergé, l'autre en 1996 au violoniste Philippe Hirshhorn. En 1994, une demande de classement fut introduite au gouvernement et la procédure fut officiellement lancée le 22 décembre 1994. Le site du cimetière du Dieweg fut classé dans son ensemble le 16 janvier 1997.

De nombreuses familles bourgeoises d'Uccle, telles que les familles de banquiers Lambert et Allard, et la famille Errera et Woeste, furent inhumées dans le cimetière du Dieweg. Y reposent également un bon nombre d'Ucclois(es) célèbres dont les architectes Jean-Pierre Cluysenaar et Paul Hankar, ou encore Hergé, Isabelle Gatti de Gamond, le graveur Auguste Danse, le sculpteur Frans Huygelen, ainsi que les Bourgmestres ucclois Hubert Dolez et Xavier de Bue.

Une autre particularité du Dieweg est la présence d'un important cimetière juif ashkénaze (la communauté juive dite ashkénaze est issue du nord et du centre de l'Europe). C'est le plus important champ funéraire juif de la Belgique contemporaine. En effet, le cimetière israélite de Saint-Gilles étant saturé et désaffecté en 1877 faute de pouvoir être agrandi, la communauté juive de Bruxelles se tourna vers le cimetière du Dieweg cette même année. Des juifs de l'agglomération bruxelloise entière et originaires d'une quinzaine de pays différents y furent inhumés.

### **1.6.2 Art funéraire**

Le cimetière du Dieweg témoigne des grandes tendances architecturales de nos régions entre la fin du XIXe siècle et la Seconde Guerre Mondiale. Au début de l'exploitation du cimetière, les tombes témoignent du triomphe de la bourgeoisie qui, faute de référence culturelle propre, s'approprient des valeurs esthétiques reconnues tel le style néogothique ou néoclassique. Ensuite, les tombes datant du début du XXe siècle témoignent de manière discrète de l'essor de l'Art Nouveau suivi de près par l'Art Déco.

Une quantité importante des tombes et caveaux de ce cimetière présentent des qualités artistiques indéniables. Par exemple, on y trouve une tombe dessinée par Victor Horta pour la famille Stern, de même que des œuvres signées Homère Goossens, Paul Dubois, Joseph Jacquet, ou encore Auguste Puttemans.

De plus, les tombes juives ashkénazes présentes des épitaphes et des symboles gravés qui ont déjà fait l'objet de plusieurs études. Bien que les styles de l'art juif n'aie aucune constante, les symboles ont, quant à eux, perduré à travers les siècles jusqu'à former des types iconographiques. Ces symboles sont d'abord religieux et spécifiquement nationaux ensuite. La chouette symbolisant la retraite solitaire et mélancolique, les ailes de chauve-souris symbolisant la longévité dans le temps, ou encore les mains unies des époux entourées de chaînes brisées incarnant la séparation brutale de ceux qui s'aiment, en sont quelques exemples.

### **1.6.3 Classement (ensemble + site)**

L'ouverture de la procédure de classement a eu lieu en date du 22/12/1994 et elle a abouti à un classement qui a été officialisé par un Arrêté définitif en date du 16/01/1997.

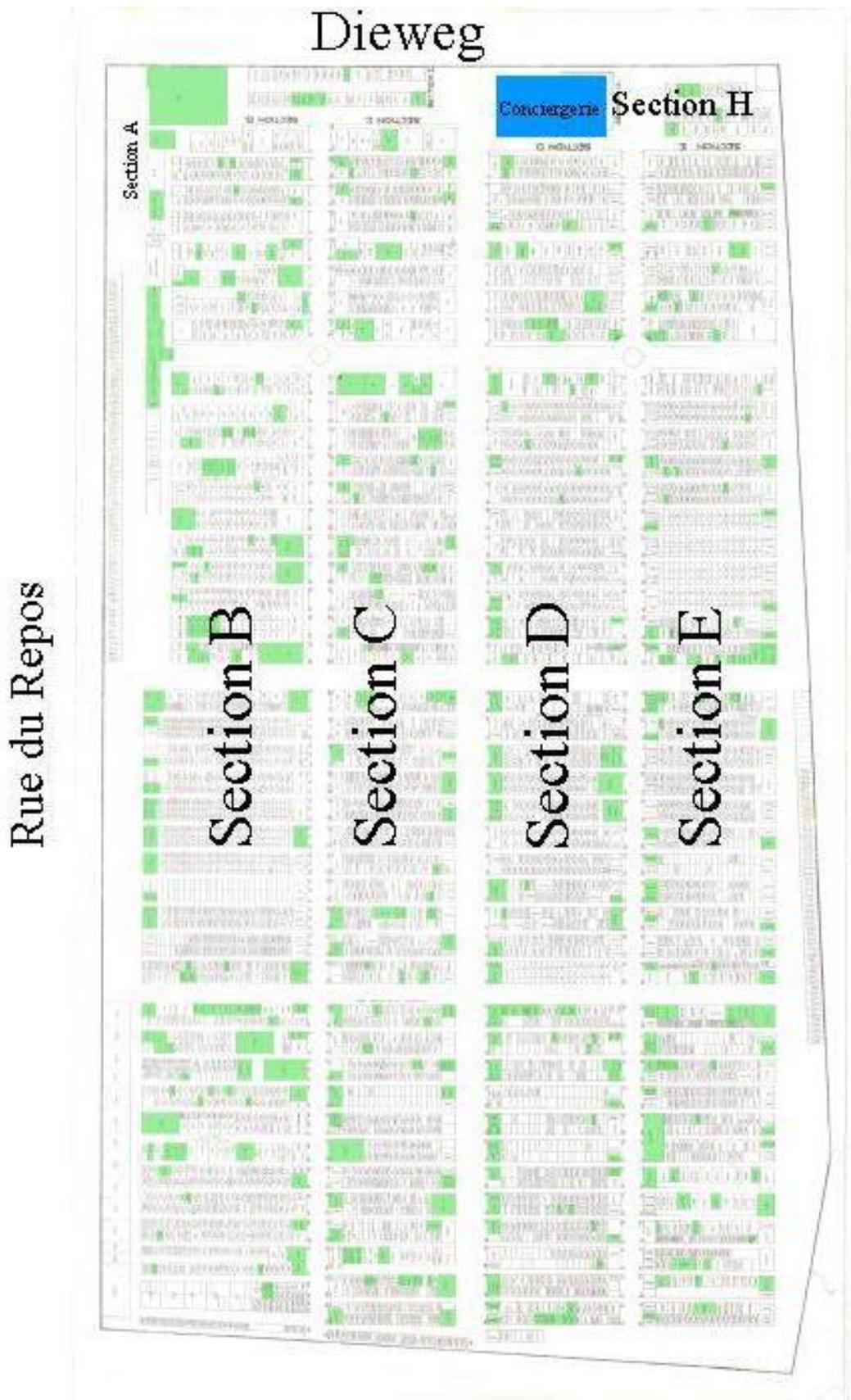
L'arrêté de classement reprend les structures concernées tel les bâtiments du site, les grilles, les murs, quelques remarques quant à la gestion du site et énonce ensuite toutes les sépultures classées. Il est également expliqué que le classement implique la création d'un plan de gestion qui constitue en fait un des conditions particulières de conservation.

## ***1.7 Description des installations***

Le cimetière est divisé en 6 sections nommées de A à F. La taille des sections diffère grandement. Les sections B, C, D et E sont les principales.

- Les chemins parallèles à la rue du Repos, les plus importants donc, sont nommés « Avenues ».
- Les chemins transversaux, parallèles au Dieweg, sont nommés « Allées ».

Sur le plan utilisé ici, les sépultures reprises dans l'arrêté de classement ont été mise en évidence en vert.



A l'intérieur des sections, chaque « double rangée de sépulture » est numérotée à partir de 1 (au nord du cimetière, à proximité du Dieweg) avec un maximum allant jusque 96 pour la section B.

## 1.8 Considérations générales

Le cimetière est en fait actuellement bien géré au niveau de la végétation et des sépultures considérant les moyens présents en personnel. La gestion actuelle doit être conservée, en général, et non pas amplifiée au niveau du dégagement des chemins et de l'entretien de certaines sépultures.

Les buts du plan de gestion sont de mettre en valeur les sépultures classées et de se conformer aux différents règlements (herbicide, arrêté de classement,..) tout en maintenant la diversité biologique existante sur le site.

## 1.9 Flore et faune

Classé depuis 1997, aujourd'hui il est devenu le refuge d'une incroyable diversité botanique, qui attire insectes, oiseaux et rongeurs. On a pu compter plus de deux cents espèces de plantes sur une superficie de moins de trois hectares.

### 1.9.1 Flore

Différents relevés floristiques ont permis d'établir un historique de la biodiversité sur le site du Cimetière. Grâce à cela, il a été mis en évidence une baisse constante du nombre d'espèces présentes en fil des années:

- en juillet 1993, on y recensait plus de 200 espèces de plantes;
- en 1996, 160 plantes y ont été inventoriées;
- en 2006 le chiffre avait encore diminué, seulement 91 plantes y ont été repérées (relevés floristiques du "*Groupe flore bruxelloise*").

Il est évident que la biodiversité a diminué mais, cependant, le cimetière abrite encore aujourd'hui, suite à son abandon prolongé et son très faible entretien, une incroyable diversité botanique par rapport à d'autres sites.

Cette diversité est notamment due aux **différents types de milieu** sur et jouxtant le site et allant du sous-bois obscur à la prairie exposée. Cette végétation d'une grande diversité attire insectes, oiseaux et rongeurs de toute sorte. Les baies violettes de mahonia, par exemple, sont un mets de choix pour les grives et les merles.

Les **espèces indigènes** peuvent être réparties en trois groupes. Un premier groupe est constitué de plantes poussant sur un sol relativement acide et sableux comme le bouleau verruqueux ou la digitale pourpre. Un deuxième groupe est déterminé par les espèces résistantes à la sécheresse comme l'ail des vignes, la corydale jaune ou la sabline. La troisième et dernière catégorie regroupe les espèces liées au sous-bois frais à sol légèrement acide comme la jacinthe des bois, le sceau de Salomon ou la pervenche.

Les **plantes herbacées ornementales** présentes sur le site sont assez variées:

- La bergénie cordée (*Bergenia cordifolia*), une Saxifragacée fleurissant tôt dans la saison,
- Le muguet de mai (*Convallaria majalis*),
- L'hémérocalle (*Hemerocallis sp.*),
- L'alyssum (*Lobularia maritima* ou *Alyssum maritimum*),
- Divers orpin (*Sedum rupestre*, *Sedum spurium*),
- Cinéraire maritime (*Senecio cineraria*),
- Des solidages (*Vinca minor*).

Les **arbres et arbustes**, certains dépassant 8 mètres de haut, présent sur le site sont des espèces très traditionnelles telles :

- L'aucuba (*Aucuba japonica*),
- Le buis (*Buxus sempervirens*),
- Le cyprès de Lawson (*Chamaecyparis lawsoniana*),
- Le Cotonéaster,
- Le Mahonia faux houx (*Mahonia aquifolium*),
- Le houx (*Ilex aquifolium*),
- Le troène à feuilles ovales (*Ligustrum ovalifolium*),
- Le laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*),
- L'if commun (*Taxus baccata*),
- Le chêne pédonculé (*Quercus robur*),
- Le chêne sessile (*Quercus petraea*),
- La bourdaine (*Frangula dodonei*),
- Le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia* L.),
- L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus* L.).

De plus, à la fin du XIXe siècle, il était très répandu de planter des **rosiers grimpants** le long des arcades en fonte, de part et d'autre des tombes. Les anciennes variétés de rosiers présentes dans le cimetière sont, aujourd'hui fort prisées par les amateurs. On peut également observer des espèces de fleurs sauvages comme des campanules raiponces et des séneçons jacobées.

Certaines **espèces rares et peu communes** comme le géranium des prés, l'érythrée petite centaurée et la pulicaire dysentérique, y poussent également, de même qu'une espèce de laïche (*Carex*) observée pour la première fois en Belgique. De plus, les pierres tombales étant constituées de différentes compositions chimiques, elles permettent le développement de lichens et de mousses parfois fort rares.

La **flore exotique** du cimetière trouve, quant à elle, son origine dans les plantations décoratives réalisées, à l'origine, aux abords des tombes. Elle consiste en une soixantaine d'espèces ornementales choisies principalement pour leur floraison ou leur feuillage persistant. On peut notamment y observer rosiers, hortensias, forsythias, lilas,...

Parmi les **lieries**, on dénombre plus d'une dizaine de variétés différentes dont le feuillage persistant est symbole d'immortalité. Cependant, la plupart de ces espèces à développement plus réduit subissent la concurrence des espèces indigènes et semblent être vouées à disparaître à court terme. Seuls les mahonias et les cotonéasters sont en continuelle expansion.

Il a été dernièrement noté l'apparition la **renouée du Japon** (*Fallopia japonica*), plante invasive déjà bien connue en Europe, dans certaines zones du cimetière. Ces nouvelles présences sont d'origine indéterminée.

*Une espèce invasive ou espèce envahissante exogène est une espèce vivante exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi naturels parmi lesquels elle s'est établie.*

## 1.9.2 Faune

### 1.9.2.1 Invertébrés

Dans les années 90, 2 araignées peu commune de la région bruxelloise ont été découverte sur le site par Robert Kekenbosch : 2 espèces d'*Arctosa* (*Arctosa perita* Latreille et *Arctosa leopardus* Sundevall).

Et en septembre 2008, une colonie de plus de 100 nids de *Colletes Hederae*, ou Collète du Lierre, espèce très rare d'abeille solitaire tardive, a été observée à proximité de la tombe d'Hergé.

Ci-dessous, un extrait de l'article de Nicolas Vereecken (Vereecken et al., 2006):

« *La Collète du lierre, Colletes hederæ (Colletidae), est l'espèce la plus tardive de la faune belge d'abeilles solitaires. Les mâles n'émergent qu'au cours de la deuxième semaine d'août, parfois plus tard, et l'activité des femelles cesse généralement aux alentours de la fin du mois*

d'octobre (Schmidt & Westrich 1993). Cette espèce, longtemps restée méconnue, n'a été décrite pour la première fois qu'en 1993 sur base de spécimens récoltés en Allemagne et en Croatie (Schmidt & Westrich 1993; Bischoff et al. 2005). (...) Un élément cependant facilite son identification : les femelles de *C. hederæ* sont monolectiques sur le lierre (*Hedera helix*), ce qui signifie qu'elles n'approvisionnent leurs cellules larvaires qu'avec du pollen récolté sur les inflorescences de lierre (Bischoff et al. 2005). Les mâles visitent également le lierre comme source de nectar (Figure 9), mais il n'est pas rare de les observer également sur d'autres plantes nectarifères comme des bruyères (D. Genoud, comm. pers. 2006) des solidages ou diverses autres plantes ornementales ou non poussant à proximité des sites de nidification. (...) Comme signalé plus haut, les femelles, une fois l'accouplement terminé, entament l'élaboration de leur nid souterrain, le plus souvent sur des surfaces relativement verticales (contrairement à *A. vaga*, *C. cunicularius* et *D. hirtipes*, qui nidifient généralement sur des surfaces planes). Ainsi, chez *C. hederæ*, la galerie principale qui mène aux cellules larvaires démarre régulièrement à l'horizontale sur une dizaine de centimètres, pour ensuite plonger pratiquement à la verticale sur une longueur de 30 à 45 cm au bout de laquelle s'articulent de courtes galeries périphériques menant aux cellules larvaires individuelles (Bischoff et al. 2005). »

### 1.9.2.2 Vertébrés

#### 1.9.2.2.1 Oiseaux

Une demande d'avis a été faite auprès de Bruxelles Environnement – IBGE concernant l'avifaune présente sur le site en mars 2009. Il en ressort que l'avifaune nicheuse de la zone se compose d'environ 43 espèces.

#### 1.9.2.2.2 Chauves-souris

En 2009, PlecoBrux a organisé 3 soirées d'inventaire au cimetière du Dieweg. Ces sorties ont été mises sur pied dans le cadre de la préparation du plan de gestion et à la demande de Bruxelles Environnement. La pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) est largement présente sur le site avec au moins 4 zones de chasse. Les individus chassent notamment le long du mur d'enceinte à l'est et autour des bosquets à l'ouest. Il y a moins d'activité dans la zone arborée du sud du cimetière qui semble plus exploitée quand la météo est défavorable.

Une *Myotis sp.* et une sérotule (probablement une sérotine commune: *Eptesicus serotinus*) ont également été observées sur le site lors de ces campagnes.

#### 1.9.2.2.3 Vertébrés terrestres

Des souris, des musaraignes, des chats errants et des renards sont présents sur le site. Ces derniers, bien que nécessaire pour la gestion de la population de petits vertébrés, causent quelques soucis lorsqu'ils creusent leurs terriers, ces derniers étant créés de façon générale sous des pierres tombales.

## 1.10 Aspect juridique et réglementaire

Le cimetière, au vu de sa situation particulière, est actuellement régi par 2 différents règlements :

- le règlement de l'État Civil ;
- la réglementation concernant les espaces classés.

## 2 Description des problèmes du site

La gestion se réalise actuellement dans les limites des compétences de l'Etat Civil, mais elle n'est plus adaptée au regard des nouvelles directives européennes et des objectifs de conservation que confère le classement du site et de conservation de la diversité floristique qui s'y est développé depuis plusieurs années.

### 2.1 Hydrologie

Sur toute la surface du cimetière, l'eau dévale de par le manque de structure de récolte. Ce dévalement se produit dans chaque allée entre les sections et résulte-en :

- un lessivage de la dolomie ;
- un mouvement de dolomie et de cailloux vers le bas du terrain ;
- la création d'une zone très humide, quasiment boueuse, dans le bas du terrain, en bordure du mur.

Le réseau d'égouts, quasi inexistant, est de plus dans un très mauvais état. La plupart des avaloirs sont bouchés par la dolomie. La seule partie efficace de ce réseau consiste en les avaloirs du bas du cimetière qui permettent une évacuation des eaux de ruissellements vers l'égout de la rue du Repos.

### 2.2 Flore

Autour des sépultures, sur les allées en dolomie et entre les pavés composant les chemins, diverses herbes folles poussent tout au long de l'année.

Les ouvriers du cimetière désherbent manuellement quand ils en ont l'occasion mais ils sont au nombre de 2, effectif donc très réduit pour une telle superficie.

Les herbicides ne sont plus permis en Région de Bruxelles Capitale depuis avril 2004 (*1er AVRIL 2004. - Ordonnance relative à la restriction de l'usage des pesticides par les gestionnaires des espaces publics en Région de Bruxelles-Capitale*). Une solution de facilité fut d'utiliser du sel mais cette pratique a pris fin en 2009 et les commandes de sel ont été annulées.

Des visiteurs se plaignent ponctuellement car ils croient que le cimetière est à l'abandon. De plus, la plupart ne savent pas que la tâche de désherber la sépulture, ainsi que ses alentours, revient à la famille du défunt.

### 2.3 Sépultures

Depuis le classement, aucun entretien communal n'a été apporté aux sépultures, qu'elles soient classées ou non. Elles sont donc toutes fortement dégradées et dans un état de délabrement parfois très avancé.

De plus, du vandalisme et des vols ont eu lieu sur place (les vitraux ont été cassés, le cuivre a été volé,...).

En ce qui concerne la symétrie générale du cimetière, un rond-point existe dans le haut du côté ouest mais est inexistant du côté est. Aucune information n'a pu être trouvée quant au fait que c'était « normal » ou si le rond-point est a été supprimé à un moment.

### 2.4 Déchets

Les déchets verts sont évacués via un container communal qui est régulièrement relevé. Le problème se situe au niveau de l'emplacement du container. Il n'existe pas de zone dédiée au stockage de ce container, il est donc placé de façon très pratique mais peu esthétique en plein milieu de l'avenue centrale. Les ouvriers peuvent donc y accéder facilement pour y décharger les déchets verts et le camion qui le déplace également.

Les déchets d'autres types sont peu présents sur le site. Des corbeilles sont cependant mises à disposition des visiteurs le long des avenues et ramassées manuellement par les ouvriers.

## **2.5 Le personnel, les outils et les formations**

### **2.5.1 Le personnel**

Le personnel du cimetière n'est pas très important sur le site, ils ne sont que 2 dont un en 4/5. De plus, leur formation de base (fossoyeurs) n'est pas idéalement appropriée à l'entretien d'un tel domaine (sépultures, espaces verts, voiries,...).

### **2.5.2 Les outils**

De légers dysfonctionnements se posent au niveau de la gestion des outils et des produits utilisés par les ouvriers. En effet, il s'avère que dans la plupart des cas, leurs outils ne sont pas adaptés au travail requis, en très mauvais état ou même totalement absent de leur réserve.

### **2.5.3 Les formations**

Actuellement, les hommes n'ont suivis, ne suivent aucune formation et il n'y en a pas de prévues.

## **2.6 Communications**

De réels problèmes de communications existent entre les différents services ainsi qu'entre l'administration et les citoyens. Ce manque de communication mène à des problèmes au niveau de l'organisation interne du cimetière.

Avec la population, le manque de communication pose également des soucis car les citoyens ne savent pas que c'est à eux d'entretenir les sépultures, ...De plus, ils se plaignent régulièrement de l'aspect du cimetière.

En conclusion, il n'y pas de réels moyens de communication sur le site.

## **3 Objectifs du plan de gestion**

L'objectif principal du plan de gestion est de mettre en valeur les sépultures classées tout en respectant la biodiversité du site et en se conformant aux différents règlements (herbicide, arrêté de classement,..).

Pour atteindre ces objectifs et résoudre les problèmes du site, il faut agir sur différents plans :

- Conserver la biodiversité présente;
- Améliorer le maillage vert et bleu ;
- Gérer intelligemment les déchets (vert et autres) ;
- Régler les problèmes de ruissellement et d'érosion en infiltrant un maximum d'eau ;
- Éliminer la dolomie et la remplacer par un matériau plus adéquat (type pavés ou, à la limite, Porphyre, Lavalith,...) ;
- Améliorer l'aspect général du cimetière et des sépultures reprises dans l'arrêté de classement en particulier;
- Stopper l'utilisation d'herbicides légalement interdits ;
- Trouver des techniques écologiques de désherbages alternatives ;
- Améliorer le cadre de travail, les outils, les moyens et les compétences des ouvriers.

## 4 Mesures de gestion

### 4.1 Mesures générales

Des mesures de gestion générale, englobant aussi bien les sépultures que la flore, doivent être prises. Il a été décidé que, pour ce faire, un groupe de travail composé d'experts allait étudier le cimetière en détail afin de réaliser des fiches de travail précises (1 fiche par parcelle, le cimetière étant divisé en 16 parcelles) pour les ouvriers.

Ce groupe est composé d'experts en :

- art funéraire : Mr Marcel Célis, Mr Thierry Wauters, Mme Oda Goosens;
- flore & faune : Mr Jean-Christophe Prignon, Mme Marie-Françoise Godart;
- et
- d'un des exécutants : le Service Vert en la personne de Mr Fabien Chanteux;
- du coordinateur : le Service Environnement.

Une des mesures principales concernant la flore a été de décider d'une diminution progressive par arrachage – coupage systématique des jeunes sujets (moins de 1m50 de hauteur) des espèces suivantes:

- frênes ;
- érables ;
- saules ;
- bouleaux ;
- prunus cerotina ;
- fallopia japonica (joindre fiche technique).

Et ce afin de laisser la place à d'autres types d'arbres, dans un but de diversification de la flore du cimetière.

Ces fiches de travail sont reprises en annexe du présent plan de gestion.

### 4.2 Mesures pour les sépultures

#### 4.2.1 Mesures pour les sépultures reprises dans l'arrêté de classement

Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les dégager grossièrement et graduellement du surplus de végétation tout en conservant son cachet au cimetière</li> </ul>
Prestataire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvriers du site</li> </ul>
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tous les monuments listés : nettoyage systématique de la végétation</li> <li>• <b>étiquetage</b> des monuments listés via un <b>écusson de la DMS</b> en PVC collé par du Silicone</li> <li>• sur le <u>grand caveau situé en bordure de rue du Repos</u> : enlever les morceaux de pierres tombales cassées dispersées partout - remplacer ces tôles ondulées - ...</li> <li>• Resolidariser ce qui peut l'être</li> </ul>

#### 4.2.2 Mesures pour les autres sépultures

Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégager les sépultures ayant un intérêt mais non reprise dans l'arrêté de classement tout en conservant son cachet au cimetière</li> <li>• Laisser la végétation se développer de façon modérée sur les autres sépultures</li> </ul>
------------------------	---

Prestataire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvriers du site</li> </ul>
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les sépultures ayant un intérêt : voir les fiches de travail</li> <li>• Pour les autres, la gestion actuelle doit être conservée (et non pas amplifiée) au niveau de l'entretien de ces sépultures</li> </ul>

### 4.3 Mesures pour la flore

Les herbicides sont interdits dans les espaces publics en Région de Bruxelles -Capitale depuis avril 2004 (*1er AVRIL 2004. - Ordonnance relative à la restriction de l'usage des pesticides par les gestionnaires des espaces publics en Région de Bruxelles-Capitale*).

#### 4.3.1 Mesures générales pour la flore

Objectifs poursuivis :	Parvenir à une gestion qui maintient la richesse du site tout en évitant les débordements végétaux.
Prestataire :	<b>Théorie:</b> groupe de travail <b>Pratique:</b> ouvriers du site
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fiches de travail détaillent par parcelle le type de travail à accomplir.</li> </ul>

#### 4.3.2 Mesures pour le lierre

Objectifs poursuivis :	Gérer le lierre de façon à ne pas perturber les abeilles solitaires ( <i>Colletes Hederae</i> )
Prestataire :	Ouvriers du site
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter de couper le lierre à ras sinon il ne refleurit pas avant un certain temps</li> <li>• Si le lierre doit être taillé, procéder à une taille raisonnée et éventuellement étalée sur plusieurs années, de manière à assurer la floraison d'une partie du massif à la fin de chaque été (septembre-novembre).</li> </ul>

#### 4.3.3 Mesures pour les pelouses

Objectifs poursuivis :	Permettre à une végétation de type prairie de se développer tout en conservant un aspect entretenu aux pelouses
Prestataire :	Ouvriers du site
Périodicité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fauche 2x par an</li> <li>• +- 30 juin</li> <li>• +- 15 octobre</li> </ul>
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• avec <b>évacuation</b> des déchets de tonte</li> </ul> A EVITER : L'utilisation d'une tondeuse mulcheuse (qui enrichit trop).

#### 4.3.4 Mesures pour allées

Objectifs poursuivis :	Laisser les allées dans le même état (laisser le sable et la mousse - <b>ne pas remplacer</b> par autre chose !!!) afin de laisser les sites de nidifications nécessaires aux abeilles solitaires
Prestataire :	Ouvriers du site
Mode opératoire :	La gestion actuelle doit être conservée (et non pas amplifiée) au niveau du dégagement des chemins

## 4.4 Mesures pour la faune

### 4.4.1 Invertébrés

#### 4.4.1.1 Colletes hederae

Objectifs poursuivis :	Permettre à l'abeille solitaire de se développer sur le site
Prestataire :	Ouvriers du site
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• maintien de zones relativement nues de nature argileuse ou argilo-sableuse sur du sol incliné à vertical,</li> <li>• favoriser les formations végétales pionnières (notamment les <i>Asteraceae</i> jaunes et les saules sur les sables) se développant sur les sables</li> <li>• maintenir des étendues sableuses indispensables pour la nidification des hyménoptères psammophiles.</li> <li>• présence de micro reliefs est également souhaitable</li> </ul>

### 4.4.2 Vertébrés

Objectifs poursuivis :	Maintenir des sites d'accueil pour les vertébrés, qu'il s'agisse des chauves-souris, des renards, ...
Prestataire :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de certains arbres morts sur pied lorsqu'il n'y a pas de problème de sécurité;</li> <li>• Laisser les terriers de renard lorsqu'il n'y a pas de problème de sécurité;</li> </ul>

## 4.5 Mesures pour l'eau

### 4.5.1 Infiltration de l'eau de pluie

Objectifs poursuivis :	Limiter les ruissellements, le ravinement des chemins et la création d'une zone boueuse dans le bas du cimetière par infiltration de l'eau de pluie
Prestataire :	Bureaux d'études extérieurs (GEOSAN – Petitzon)
Article budgétaire :	Géosan : Petitzon :
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser le sol afin de déterminer le meilleur moyen d'y infiltrer les eaux de pluies et de ruissellement (nouveaux filets d'eau, égouts, puits perdus,...)</li> <li>• Appel à Mr Petitzon pour une étude hydrologique: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solution du bassin d'orage retenue avec pavage des avenues;</li> <li>- Demande l'avis de la CRMS le 17/06/2011;</li> <li>- Réponse positive de la CRMS au sujet du bassin d'orage et du pavage des avenues le 29/07/2011;</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Suite en attente du mesurage de la parcelle majorée...</i></p>

### 4.5.2 Mesures pour les avenues en dolomie

Objectifs poursuivis :	Éliminer la dolomie des avenues du site
------------------------	---

Prestataire :	Entreprises de pavage extérieures
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord de principe obtenu de la part de la CRMS au sujet du pavage des avenues le 29/07/2011;</li> </ul> <i>À réaliser:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction d'une demande de permis d'urbanisme et d'une demande de subside auprès de la CRMS</li> <li>• Pavage des avenues avec réfection des filets d'eau</li> </ul>

#### 4.6 Mesures pour les abords du cimetière

Les abords du cimetière faisant partie du périmètre de classement, ils doivent également être pris en compte. Cela comprend :

- le mur entourant le cimetière ;
- l'avancée devant le cimetière (parking).

Objectifs poursuivis :	Améliorer leurs aspects et fonctionnalité tout en respectant le cachet du site et l'arrêté de classement.
Prestataire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mur : BMC (Bâtiments communaux maintenance)</li> <li>• Parking Dieweg: Voirie</li> </ul>
Article budgétaire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mur</li> <li>• Parking</li> </ul>
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mur ouest, est et nord</b> : stabilisation du mur et rejointoiement des briques et des pierres bleues (par une firme extérieure) – effectués en 2010 et 2011 et... (par et sous la surveillance des BCM)</li> <li>• <b>Mur sud en béton</b> : démontage total et remise en état <i>Suite en attente du mesurage de la parcelle majorée...</i></li> <li>• <b>Parking</b> : remise en état totale du parking, plantation de tilleuls et de parterres verts (par et sous la surveillance de la Voirie)</li> </ul>

#### 4.7 Mesures pour les déchets

##### 4.7.1 Mesures pour les déchets usuels et « importés »

Objectifs poursuivis :	Limitier les déchets sur le site et le temps consacré à leur tri et évacuation
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placer 2 poubelles de tri à l'entrée du cimetière.</li> <li>• Diriger – par un panneau - les gens ayant aussi des déchets verts propres vers le container communal sur l'avenue centrale.</li> </ul>

##### 4.7.2 Mesures pour les déchets verts

Actuellement, le conteneur déchets verts du cimetière du Dieweg est vidangé toutes les 4 à 6 semaines. On compte environ 8 à 10 conteneurs par an.

Objectifs poursuivis :	Éviter l'accumulation de déchets sur le site, que ce soit de bois mort ou de déchets verts de plus petit gabarit.
Prestataire :	Ouvriers du site Service Vert

Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évacuation des déchets du à l'élagage par le Service Vert.</li> <li>• Évacuation des autres déchets verts via le container stationnée dans l'Avenue centrale (il y a de la place dans la section D à la borne 58 pour un container; organiser ça là ?)</li> </ul>
-------------------	--

#### **4.8 Mesures pour les bâtiments communaux**

##### **4.8.1 Mesures pour les bâtiments d'habitation**

Objectifs poursuivis :	
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	

##### **4.8.2 Mesures pour les murs**

#### **4.9 Mesures pour le matériel communal**

Objectifs poursuivis :	
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evacuation du stockage de matériel divers derrière la section H a éliminer</li> </ul>

#### **4.10 Mesures pour le personnel**

Objectifs poursuivis :	Augmenter l'effectif sur le site
Prestataire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat Civil</li> <li>• CRMS</li> </ul>
Article budgétaire :	
Périodicité :	Annuelle
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Ouvrier restaurateur subsidié à 80% pour la DMS</li> <li>• créer des fiches d'entretien pour les ouvriers : entretien <b>pi</b>erre et entretien <b>m</b>étal</li> </ul>

#### **4.11 Organisation de la communication**

##### **4.11.1 Intra services**

Objectifs poursuivis :	
------------------------	--

Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	- installation d'un fax pour les ouvriers (afin qu'ils ne doivent plus aller au cimetière de V pour ce faire)

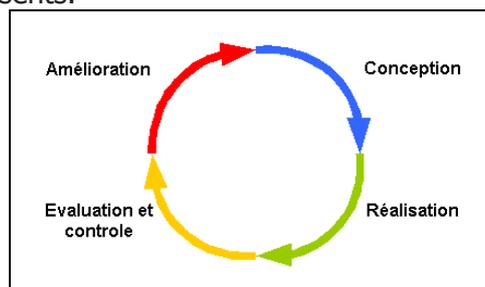
#### 4.11.2 Avec le public

Objectifs poursuivis :	Informier le public des actions entreprises
Prestataire :	
Article budgétaire :	
Périodicité :	
Échéance :	
Mode opératoire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Draft de courrier soumis à Mme Vermaelen</li> <li>• Pose d'un panneau d'information à l'entrée</li> <li>• Rédaction d'article pour le magazine communal (Wolvendael)</li> <li>• Informer les visiteurs qu'il existe un subside pour les particuliers pour la restauration des sépultures</li> </ul>

## 5 Évolution des mesures

Une partie importante du travail de gestion d'espaces verts consiste à contrôler les résultats et les performances des actions réalisées. L'efficacité de ces actions est donc évaluée et, si nécessaire, la gestion peut être revue pour assurer que les objectifs soient atteints. Ainsi, la liste des mesures de gestion proposée ci-dessus ne peut être considérée comme une liste fermée.

Nous nous autoriserons donc, toujours dans le respect des objectifs généraux d'entretien et de conservation du site, une certaine latitude et une capacité de réaction notamment en fonction de l'évolution des habitats présents.



## 6 Bibliographie

### 6.1 Sources écrites

PIERRET, Phillippe : « Ces pierres qui nous parlent... : mémoires juives et patrimoine bruxellois, le cimetière du Dieweg au XIX<sup>ème</sup> siècle » (Didier Devillez Editeur, Bruxelles).

Mémoires, mentalités religieuses, art funéraire : la partie juive du cimetière du Dieweg à Bruxelles, XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle. Revue des Etudes Juives, Peeters, Paris - Louvain.

VERMAELEN, Brigitte, et Thierry WAUTERS

*Le Cimetière du Dieweg*. Bruxelles Ville d'Art et d'Histoire, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Service des Monuments et des sites, Bruxelles.

Cercle d'histoire d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs: "Monuments, sites et curiosités d'Uccle" (2001).

## **6.2 Sources internet**

[http://fr.wikipédia.org/wiki/Cimeti%C3%A8re\\_du\\_Dieweg](http://fr.wikipédia.org/wiki/Cimeti%C3%A8re_du_Dieweg), consulté le 4/03/09

[http://www.opt.be/informations/attractions\\_touristiques\\_uccle\\_\\_parc\\_du\\_cimetiere\\_du\\_dieweg](http://www.opt.be/informations/attractions_touristiques_uccle__parc_du_cimetiere_du_dieweg), consulté le 4/03/09

<http://inflorescences.blog4ever.com/blog/photos-96171-14.html>, consulté le 13/03/09